

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-Secretaire-administratif,4384.html>



Devenir Secrétaire administratif-ve : ouverture concours déprécarisation

- Métiers - Administratif.ve - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le nombre total de places offertes au titre de la session 2016 de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixé à 59.

Ces places se répartissent de la façon suivante :

- en administration centrale, dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et dans les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : 25 places ;
- à l'Agence de services et de paiement : 1 place ;
- à FranceAgriMer : 2 places ;
- à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 30 places ;
- à l'Institut français du cheval et de l'équitation : 1 place.

[La note de service relative à l'ouverture du concours "dépréc SA"](#)

[Arrêté du 18 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié](#)

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois en administration centrale, dans les services déconcentrés, les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ([MAAF](#)) et dans les établissements publics sous tutelle du MAAF.

La préinscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 1er décembre 2016.

La date limite de préinscription est fixée au 2 janvier 2017.

La date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que **des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est fixée au 16 janvier 2017**, le cachet de la Poste faisant foi.

L'épreuve orale se déroulera à partir du 13 mars 2017, à Paris.

Nombre de poste : [note de service déprécarisation](#)